



Le vote de la LFSS est un soulagement mais doit maintenant se traduire par des mesures concrètes sur la campagne tarifaire

Paris, le 17 février 2025

- **La FHF salue les moyens redonnés aux établissements de santé** par la hausse de 3,8% du sous-objectif établissements de santé de l'ONDAM.
- La FHF reste cependant très attentive à **la ventilation des mesures prises** en prévision de la campagne tarifaire qui va s'ouvrir : le milliard promis aux hôpitaux publics doit servir à soutenir les activités prioritaires en matière de santé publique.
- À moyen-terme, **la FHF demande que le chantier de la programmation avance rapidement** : il devient urgent d'adopter une philosophie de pilotage qui ne rajoute pas de l'incertitude à l'incertitude chaque année.

UN BUDGET QUI VA DANS LE BON SENS, DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

L'hôpital public fait face aujourd'hui à un **déficit global de 3,5 milliards d'euros en 2024** (selon nos premières projections). Quatre établissements sur dix étaient en situation d'insuffisance d'auto-financement en 2024, ce qui signifie qu'ils **sont contraints d'emprunter, et donc de se réendetter, pour rembourser leur dette antérieure.**

Cet important déficit est lié à des facteurs sur lesquels les hôpitaux publics ont peu de leviers d'actions, avec d'une part un **sous-financement cumulé de l'inflation estimé à 1,3 Md€ pour les hôpitaux publics** et d'autre part, une compensation incomplète des **mesures de revalorisation des rémunérations prises ces dernières années.**

Dans ce contexte, **la FHF accueille avec un certain soulagement l'adoption de la LFSS.** Les amendements déposés ont montré une prise de conscience de la nécessité de financer l'hôpital public à hauteur de ses coûts, avec une progression plus importante de l'ONDAM dans le texte voté par rapport à la proposition faite sous le Gouvernement Barnier. **Nous saluons particulièrement le milliard supplémentaire débloqué pour les hôpitaux** : c'est une bouffée d'oxygène bienvenue même s'il ne permettra pas de résorber le déficit des établissements.

Les établissements vont enfin pouvoir se projeter, en particulier en prévision de la campagne budgétaire du printemps.

LA VIGILANCE RESTE DE MISE QUANT À LA VENTILATION DES MOYENS PRÉVUS

La FHF reste particulièrement attentive à **la ventilation effective des mesures prévues**.

Le milliard d'euros débloqué au cours des débats doit être ciblés sur trois grandes priorités :

- **L'appui aux disciplines médicales nécessitant des prises en charge lourdes et complexes 24h/24**, ainsi que la psychiatrie et la chirurgie de recours (par exemple, les greffes).
- **Le soutien renforcé à la psychiatrie publique** qui assure la prise en charge de 90% de la file active ;
- **La relance de la recherche et l'innovation** en poursuivant les engagements pris par l'État lors du Ségur.

Les financements débloqués doivent être utiles aux besoins urgents de l'hôpital public.

Nous serons également extrêmement vigilants sur la compensation de la hausse de la CNRACL décidée d'autorité fin janvier. Dans un contexte où les ESMS publics font déjà face à de très graves difficultés financières, notamment du fait de la persistance d'inégalités socio-fiscales qui favorisent le secteur privé, cette hausse mettra en péril l'accès aux soins, entraînant de nombreuses fermetures de lits et en aggravant inévitablement le reste à charge des patients et des résidents en EHPAD.

LA PROGRAMMATION EN SANTÉ DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ

Cinq ans après le début de la pandémie de Covid-19 et après l'adoption de trois lois de programmation depuis 2022 – militaire, pour la justice et du ministère de l'intérieur – il est essentiel d'appliquer la même approche stratégique au secteur de la santé. Cette démarche collective permettra de bâtir un système de santé performant, responsable et durable, en plaçant au cœur des priorités des enjeux majeurs tels que la prévention, la qualité et la pertinence des soins et des parcours. Comme l'a souligné le Premier ministre, il est désormais temps d'accélérer cette dynamique.

Sans attendre, la FHF va entamer des travaux pour **poser le cadre d'une telle loi de programmation en santé** dans les prochains mois. L'objectif doit être de **repenser entièrement notre logiciel de pilotage** de sorte à fournir une visibilité claire aux acteurs et à leur redonner les moyens d'agir efficacement au service d'**un système de santé qui soit à la fois soutenable et capable de répondre aux besoins de santé des populations**.



Pour le président de la FHF,
Arnaud ROBINET

”

L'adoption de la LFSS constitue un soulagement pour l'ensemble des professionnels de santé, qui peuvent désormais envisager 2025 avec plus de visibilité, malgré les nombreux défis à venir. L'hôpital public et le secteur médicosocial restent confrontés aux difficultés d'un système de santé sous forte pression. Pourtant, ils demeurent mobilisés aux côtés des patients, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, garantissant ainsi une mission de service public essentielle.

Pour sortir de cette crise, il est impératif que l'hôpital soit financé à la hauteur de ses coûts réels. Si l'adoption de la LFSS représente une avancée décisive, la FHF restera particulièrement vigilante quant à sa mise en œuvre et à la répartition des ressources, déterminantes pour relever les défis majeurs qui attendent notre système de santé.

CONTACT PRESSE

HAVAS

communicationfhf@havas.com



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

www.fhf.fr



10 000 abonnés

@federationhospitalieredefrance



85 000 abonnés

Fédération hospitalière de France



30 000 abonnés

@laFHF